



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 15 Décembre 2015

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Lecture des délibérations du dernier conseil municipal

Tous les membres sont présents

Secrétaire de séance : Roger GUISET

1° **FINANCES**

- **Situation Financière** : A ce jour, le budget général présente un solde positif de 150 000 €, et celui du CCAS de 12 000 €.
- **Restes à réaliser 2015** : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement non soldées en 2015, qui sont reportées sur 2016.
 - 243 550 € pour le budget général (Recettes 164 500 €)
 - 12 800 € pour le budget forêts
- **Autorisation de dépenses d'investissement 2016** : En application de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

➤ **BUDGET GENERAL**

- **Mandater** la taxe locale d'équipement à la Communauté d'Agglomération : Comptes 10223 et 10226 pour la somme de 14 664.90 € (Reversement de 30 % des recettes de la TLE 2014 et 50 % de celles de la TA 2014)
- **Verser au CCAS** une subvention de 10 000 €
- **Liquider** les restes à réaliser 2015, tels qu'ils sont annexés à la délibération N° 1/11 : Soit 243 550 € en dépenses et 164 500 en recettes.
- **Engager** de nouvelles dépenses à hauteur de 57 425 €.

➤ **FORÊTS :**

- **Liquider** les restes à réaliser 2015, tels qu'ils sont annexés à la délibération N° 1/11 : Soit 12 800 €.
- **Engager** de nouvelles dépenses à hauteur de 7 750 €.

- **Remboursement d'achat à l'amicale des sapeurs-pompiers** : A l'occasion du départ en retraite du médecin capitaine des sapeurs-pompiers le docteur MOUHOT, le Maire propose le remboursement au corps des sapeurs-pompiers, de la somme de 363 € correspondant à l'achat d'une statuette en bronze qui lui sera offerte pour son départ en retraite.

2° TRAVAUX ACHATS-VENTES

- Rue du Pont : Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de la rue du pont, la commission travaux neufs a retenu le cabinet BEJ d'Audincourt pour assurer la phase finale du projet (maîtrise d'œuvre des travaux). Les membres du Conseil ont suivi l'avis de la Commission et retenu le cabinet BEJ pour la somme de 19 848 €.
- Terrains Zone Artisanale : Validation de la vente de 2,70 ares à Monsieur Peugeot et 5,96 ares à Monsieur GONZALEZ au prix de 6 € l'are fixé par les domaines, qui sera enregistrée chez Maître RENARD, notaire à Pont de Roide.
- Terrains la Prusse : Le Conseil autorise le Maire à vendre 2 parcelles nues de 3,51 ares et 3,69 ares à Monsieur JEANMOUGIN Hervé pour la somme de 15 000 €, couvrant le prix d'acquisition et le démontage de l'habitation qui était sur ces terrains.

3° PERSONNEL

- 3 dossiers de promotion interne ont été présentés à la commission administrative du centre de gestion pour l'accession au grade d'agent de maîtrise.
 - Sébastien SEIGNEUR
 - Stéphane PHILIPPE
 - Mariette MOULIN
 La commission ayant émis un avis favorable à ces 3 dossiers, le conseil municipal transforme les postes cités ci-dessus en agent de maîtrise à compter du 1 janvier 2016.
- 2 dossiers ont été présentés à la Commission Administrative Paritaire, au titre de l'avancement de grade
 - Nadia ABIDI proposée au grade de rédacteur principal de 1^{ière} classe
 - Corinne LOUISON proposée au grade d'agent spécialisé principal 2^{ième} classe des écoles maternelles.
 La commission ayant émis un avis favorable à ces 2 dossiers, le conseil municipal transforme les postes comme cités ci-dessus, à compter du 1 janvier 2016.

4° CCAS : Une étude est en cours dans le cadre de l'installation d'une Epicerie Sociale, en remplacement des banques alimentaires gérées par les CCAS sur les communes de MANDEURE et MATHAY. La mise en place d'un local au centre de BEAULIEU serait envisagée. La commune de Mathay ne s'engagera toutefois dans la démarche qu'après une connaissance précise du coût de fonctionnement d'une telle structure.

5° JEUNESSE / SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

- **Comité de Pilotage – Réforme des Rythmes scolaires** : La première réunion 2015/2016 du COPIL de la réforme des rythmes scolaires s'est déroulée lundi 14 décembre. Elle a réuni 20 personnes. Elle a permis de faire connaissance avec les nouveaux parents d'élèves élus, de leur présenter le rôle du COPIL et de faire un retour sur les activités du début de l'année.
- **Actions Jeunes** : Les Jeunes qui ont tenu un stand au marché de Noël, ont vendu 47 porte-clefs en pate fimo et 2 tableaux, pour la somme de 152 €. Cette somme au départ prévue pour acheter une gazinière, servira en fait à poursuivre l'aménagement de la salle des jeunes, place de l'église, la gazinière leurs ayant été offerte par un habitant du village.
Cette action « Jeunes » a un double impact : collecter de l'argent et impliquer les Jeunes dans la tenue de stand, sur lequel 11 d'entre eux se sont relayés tout au long de la journée.
- **Convention Francas** : La convention d'objectifs et de moyens avec les francas pour l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires arrivant à échéance au 31 décembre 2015, est renouvelée pour une période de 3 ans, (2016-2017-2018) sur des bases identiques à la convention précédente.
- **SCOLAIRE** : La fête de Noël aura lieu jeudi 17 décembre à 16h30, avec des chants des enfants des 2 écoles. Il sera suivi d'un moment de convivialité et d'un lâcher de ballons au profit du téléthon.

La classe de CM2 participera à un stage de ski de fond de 3 mercredis à Meix Musy près de Morteau, en fonction de l'enneigement, les 17 - 24 et 31 mars. Le transport est pris en charge par la commune. Un des voyages devrait être financé par le conseil départemental.

Actuellement les CM2 font du tir à l'arc le mercredi matin dans la cour de l'école primaire : animation proposée par PMA, avec un animateur et tout le matériel, pour un coût de 30 € la séance.

5° FORETS

- **Marquage des lots d'affouage** : Actuellement seuls 13 lots sont marqués sur les 78 prévus.
- La fédération des communes forestières nous informe qu'aucune contribution financière supplémentaire ne sera demandée aux communes sur la période 2016-2020.

6° ANIMATION CULTURE

- **Subventions :** La commission a retenu une nouvelle méthode de calcul des subventions. Celle-ci a été présentée au conseil qui l'a validée, ainsi que les montants alloués aux associations.

Sapeurs-pompiers	2 007 €	Marche	685 €
UOP	3 527 €	Jumelage	743 €
Club 3 ieme age	509 €	CATM	256 €
pêche	103 €	STB (Bourguignon)	159 €
ASCM	617 €	ACAM	120 €
Tennis Club	1 422 €	Remise en forme	352 €
Ecole de musique Beaulieu Mandeuire (par enfant de Mathay)			50 €

Une subvention exceptionnelle de 500 € a été allouée aux « greffés sportifs comtois » pour l'organisation et l'animation de la semaine (S 16) du don d'organes, destinée aux écoles et à une soirée publique

- **Concert des chorales :** Le concert des 2 chorales du samedi 12 décembre en l'église du village a rassemblé une centaine de personnes.
- **Théâtre :** Le 8 janvier le théâtre d'Allenjoie nous propose sa pièce « OLGA ».
- **CCAS :** Mme Claudette JACQUENET remercie la municipalité pour le courrier qu'elle a reçu à l'occasion de ses 80 ans et a offert au Conseil un ballotin de chocolats.
- **Colis de Noël :** Ils seront réceptionnés lundi 21 décembre à la salle polyvalente pour distribution les 22 et 23 décembre.
- **Marché paysan :** Le bilan des marchés paysans, réalisés par PMA, classe celui de Mathay en troisième position. Nous devons proposer nos dates pour le marché 2016.
- **Repas des seniors :** Les 134 seniors qui ont participé au repas du 5 décembre étaient tous satisfaits du repas et de l'après-midi qu'ils ont passé à la salle polyvalente. Le CCAS remercie le Conseil Municipal de l'aide apportée pour le service.

7° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Maisons Fleuries-Lumières de Noël :** la commission a réuni le 20 novembre les 16 familles en tête du classement (8 maisons fleuries, 8 lumières de Noël), qui ont répondu pour venir à la soirée qui leur était réservée. Chacune a reçu des fleurs avant de partager une petite collation.
- **Bibliothèque :** La mairie a alloué la somme de 500 € pour l'achat de livres dans la collection d'automne, et renouveler le potentiel de la bibliothèque. Les bibliothécaires ont choisi, des romans adultes, des bandes dessinées, des livres enfants. Une dizaine d'ouvrages nous ont été donnés ce mois, de sorte que nous avons rentré 43 nouveaux ouvrages dans nos fichiers.
- **Les énergies :** La commune de Mathay appartient au SYGAM(syndicat du gaz), avec 37 communes environnantes. Au cours de la réunion du 9 décembre, celui-ci nous a signalé l'abandon de son étude du bio-méthane pour la remplacer par une étude sur l'hythane, un carburant composé à 80 % de gaz naturel et à 20 % d'hydrogène

8° ETAT

- **Subvention pour la Vidéo projection scolaire** : Une subvention de 35 %, au lieu de 30 % nous a été notifiée pour l'achat et la pose des matériels destinés au 5 classes
- **Loi NOTRe / Positionnement de la commune** : Le Maire expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe porte sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Monsieur le Préfet du Doubs a présenté aux membres de la CDCI le 14 octobre 2015 une proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Celui-ci doit être soumis à tous les conseils municipaux et aux conseils communautaires des communes et des EPCI compris dans le projet de périmètre (article 35 de la loi 2015-991 du 7 août 2015) et ce, avant le 22 décembre 2015

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion de PMA et des Communautés de Communes de la Vallée du Rupt (à l'exception de la commune d'Arcey), des Trois Cantons, du Pays de Pont de Roide et des Balcons du Lomont.

Il est par ailleurs préciser dans le document préfectoral en page 30, que la loi NOTRe n'impose pas à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard d'évoluer. En effet, avec 117 015 habitants, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard se situe au-dessus du seuil fatidique des 15 000 habitants.

Le maire rappelle le principe de libre administration des collectivités consacré dans la Constitution. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. En vertu de ce principe, et des conditions figurant dans la loi NOTRe, à savoir une continuité territoriale et un seuil fatidique fixé à 15 000 habitants, les conseils municipaux ont la faculté de décider de leur appartenance ou non, à un nouvel EPCI en respectant les principes sus indiqués.

De plus, l'évolution des finances des EPCI nouvellement constitués est incertaine. Est tout aussi incertaine leur capacité à assurer équitablement tous les services à la population dans le cadre d'un territoire agrandi et non homogène. En effet certaines demandes comme les transports, les services eau et assainissement ne pourront être satisfaites à hauteur de leur niveau actuel sur les communes de PMA.

Par ailleurs, se posera le problème de la représentativité des communes membres au sein de l'EPCI. En effet, si les grosses communes voient leur nombre de représentants augmenter, c'est au détriment des communes moyennes dont la représentativité s'avèrera identique à celle des toutes petites communes. **Sur ce point précis, le Maire rappelle que la population a élu ses représentants au sein de PMA pour 6 ans.**

Enfin, les élus de Mathay précisent qu'il n'est pas possible pour un sujet aussi structurant de se prononcer de façon objective, sur une réforme appliquée dans la hâte, sans réponses précises des services de l'Etat, sans réelle connaissance tant des enjeux fiscaux et budgétaires, que des prises en charge de nouvelles compétences, et sans connaître la totalité des conséquences induites par une telle fusion.

Le conseil municipal, se prononce contre la proposition du SDCI du Doubs présenté par Mr le Préfet du Doubs

9° INFORMATIONS DIVERSES

- **Tracer la Ville** : Présentation aux membres du conseil municipal du document remis à la commission adhoc lors de la réunion du 5 novembre, concernant l'analyse sur les 4 secteurs potentiels sur lesquels la municipalité souhaiterait avoir une projection du développement futur du village.